



## Compte rendu du Conseil municipal du mercredi 10 Décembre 2025

Le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle polyvalente, le mercredi 10 Décembre 2025 à 20h30 sous la Présidence de Monsieur le Maire Denis LAFON.

### Présents :

Mesdames et Messieurs ARBEFEUILLE Elisabeth - BERDEIL Guillaume - DALOU Marie-Dominique - DELRIEU Marie-Françoise - JUSTROBE Carole - LAFON Denis - THOB Fabien - ZOUAOUI Toufik - MELET Dominique - MOURIÈS Jean-Pierre

### Excusés :

Madame MOREL Nadine, qui donne procuration à Madame JUSTROBE Carole  
Madame Esméralda DELPECH qui donne procuration à Monsieur BERDEIL Guillaume  
Monsieur MAZIERES Yoan qui donne procuration à Madame DALOU Marie-Dominique

### Absents :

Messieurs ROUJA André et SICRE Daniel

10 membres sont présents sur 15 constituant le Conseil, le quorum est atteint. Début de séance à 20h35.

Secrétaire de séance : DALOU Marie-Dominique

### Compte rendu du conseil municipal du 24 septembre 2025 :

Aucune observation n'est formulée.

*Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 24 septembre 2025*

**VOTE :                    POUR : 13                    CONTRE : 0                    ABSTENTION : 0**

### **1 – DELEGATIONS DU MAIRE :**

Signature de 3 devis par le Maire depuis le dernier conseil municipal :

- ⇒ Un devis complémentaire de modification concernant les longrines béton sur le boulodrome : amendement du permis de construire. Intervention administrative de l'architecte pour 1200€.
- ⇒ Un devis pour l'éclairage du bar du Petit Vernet pour 1611€
- ⇒ Un devis pour de l'élagage, par Jimmy VIAU, de la haie située Chemin de Taillade, en face de la Palmeraie pour 2200€ + Elagage du Saule de Naudounet pour 600€, soit 2800€ en tout.

### **2 – DELIBERATION N°1 : Approbation du rapport de la CLECT n°1-2025**

Transfert de la compétence « lecture publique » - gestion des bibliothèques. Plusieurs communes transfèrent leurs charges de « Bibliothèque » à la CCPAP. Ces charges peuvent être par exemple : la gestion du fonds documentaire, les charges de personnel, les frais d'entretien, l'eau, l'électricité, ...  
Le Vernet n'est pas concerné mais doit donner un vote de principe.

**Vote pour l'Approbation du rapport de la CLECT n°1-2025**

VOTE :                    POUR : 13                    CONTRE : 0                    ABSTENTION : 0

**3 – DELIBERATION N°2 : Modification des statuts de la Communauté de Communes des Portes d’Ariège Pyrénées**

Transfert Différencié de la compétence Eau.

*Vote en faveur de la Modification des statuts de la communauté de communes des Portes d’Ariège Pyrénées concernant le transfert différencié de la compétence eau*

VOTE :                    POUR : 13                    CONTRE : 0                    ABSTENTION : 0

**4 – DELIBERATION N°3 : Décision modificative : virement de crédit pour approvisionner le compte 7392221**

Pour un montant de 530€

*Vote en faveur de la décision modificative : virement de crédit pour approvisionner le compte 7392221*

VOTE :                    POUR : 13                    CONTRE : 0                    ABSTENTION : 0

**5 - DELIBERATION N°4 : Création d’un poste d’adjoint technique territorial principal à temps non complet à compter du 1/1/2026**

Création d’un poste d’adjoint technique territorial principal à compter du 1/1/26.

*Vote en faveur de la Création d’un poste d’adjoint technique territorial principal à temps non complet à compter du 1/1/2026*

VOTE :                    POUR : 13                    CONTRE : 0                    ABSTENTION : 0

**6 – DELIBERATION N°5 : Autorisation donnée à Monsieur le maire pour signer le devis des travaux pour l’école maternelle**

Un seul devis car tous les artisans n’ont pas répondu après de multiples demandes et relances. Le montant est de 37177,68€ pour la mise en place de micro pieux sous les fondations et sous la dalle de l’école maternelle, et aussi pour le ré agréage élastique et la pose d’un nouveau sol. Sont prévus 10 jours de travaux minimums et au maximum 15 jours, qui pourront donc être faits durant les petites vacances. Des subventions vont être demandées à la DTER et à l’Etat.

*Vote en faveur de la signature du devis de 37177,68€ pour les travaux de la maternelle*

VOTE :                    POUR : 13                    CONTRE : 0                    ABSTENTION : 0

**QUESTIONS DIVERSES**

**1. Informations sur la gestion de la cantine et de la garderie durant la pause méridienne**

Particulièrement beaucoup d’enfants cette année sont présents sur la pause méridienne des écoles maternelle et primaire, puisqu’ils sont au nombre de 60. Cette situation a entraîné des difficultés pour les agentes et pour les enfants. Précisons : nous ne sommes ni CLAE ni ALAE.

La Mairie a réagi rapidement et des actions ont été mises en place :

- Consultation des Agentes : suite à la réunion, des décisions ont été prises :
  - Retour à **deux services à la cantine** : comme cela avait pu être fait par le passé. Les classes primaires sont désormais servies en premier et les maternelles ensuite. Cela fait donc moins de monde au repas.
  - Mise en place de **plateaux repas pour les primaires** : commande de plateaux spéciaux pour que les enfants soient servis plus vite avec tout le repas sur le plateau. Ainsi moins d'attente.
  - Retravail et modification du **règlement intérieur** droits et obligations des enfants, qui a été signé par tous les parents
  - Rendez-vous avec plusieurs parents d'élèves
  - Participation à la réunion des délégués des parents d'élève
  - **Audit et conseils par les Pupilles de l'enseignement public (PEPS)** qui est une association pour des lieux collectifs accueillant des enfants sur des temps méridiens. Ils viennent en observation, puis font des retours au personnel et aux parents. Ils orientent ensuite vers des solutions pour limiter les problèmes. C'est un dispositif gratuit. Nous en bénéficierons à partir du 13 janvier 2026 sur le temps méridien des primaires.

Déjà la situation a pu s'améliorer au moment des repas grâce à la mise en place des 2 services : le volume sonore a baissé.

## **2. Agents communaux**

A partir de lundi 15/12, nous n'avons plus d'Agents communaux pour l'entretien du village :

- ✓ Une personne en arrêt maladie
- ✓ Une autre sera en vacances, juste avant la fin de son contrat cette fin d'année.

Un remplaçant viendra à partir de lundi. C'est une personne qui a déjà occupé ce poste, pour un remplacement. Il bénéficiera d'un contrat de remplacement de la personne en arrêt maladie, jusqu'à ce que cette dernière revienne.

Nous étudions des solutions d'externalisation de l'entretien du village pour tout ou partie de la gestion des espaces verts.

## **3. Arrêté stationnement Fargaud**

Le stationnement est interdit le long du chemin de Fargaud : en informer la population, car cet arrêté n'est pas respecté pour le moment.

Aussi le parking Fargaud est à repeindre, pour re matérialiser les emplacements.

**Pas de questions de la population**

**L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22H03**

Le Président de séance

D. LAFON

Le secrétaire de séance

MD DALOU